

LAURIER, LAVERGNE & COTÉ

AVOCATS, Etc.

HON. W. LAURIER J. LAVERGNE P. H. COTÉ

Arthabaskaville, 13 juin 1890,

Cher Mr. Barthe,

Je viens de retourner
dans mes notes, le

rapport d'un de nos
hommes au banquet
de Mr. Blais à Montmagny

en 1888. Je crois que
mes notes le mettront
dans votre volume.

Votre livre, je crois, en
a beaucoup enlevé et

nombre de pages que vous
avez d'abord en vue.
S'il en est ainsi, ne
periez pas même
d'élargir les productions
inférieures, on s'en a plus
plus d'actualité.

Je me souviens les
traductions que mes oncles
transmises l'autre jour.
Ce que j'ai fait de mau-
vais sang, en les lisant,
ne saurait se dire. Prenez
comme exemple le discours
d'août 1885, sur le cer-
veau, p. 88. On a
traduit "sturdy young",
par "robust paysans".

LAURIER, LAVERGNE & COTÉ

AVOCATS, Etc.

HON. W. LAURIER J. LAVERGNE P. H. COTÉ

Nithabaskaville, 18

Le yeomanry en Anglisme
 est la classe des "propriétaires
 faniens" rent to the point.
 Traduire cela par paysans,
 est simplement absurde.
 Traduire ce mot dans
 son sens étendu ne se ~~suffit~~
 peut pas littéralement.
 Le mot le plus rapproché
 serait bourgeois, mais ce
 n'est pas cela. J'ai tenté
 l'expression par une péri-
 phrase qui si elle ne veut
 pas le mot, veut l'effet
 que l'auteur avait en vue.
 Toute la traduction de ce

discours est déplorable,
& demande une révision
attentive & minutieuse.

Bien à vous,
Wesley Sumner,
P.S. J'ai refait en
partie la traduction
du discours en la
mort de Mr. White.

Je ne vous envoie pas
aujourd'hui, mes notes
sur le banquet de Mr.
Blake. Il faut que je les
écrive.